

Le budget—M. Garneau

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LA PENSION DU SURVIVANT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-250, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada (pension du survivant).

M. le Président: Permet-on au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le projet de loi vise à modifier le Régime de pensions du Canada pour faire disparaître la discrimination fondée sur l'âge dont les survivants sont victimes à l'heure actuelle. Le survivant ou la survivante de moins de 35 ans n'a pas droit à la pension de survivant aux termes de la loi sur le Régime de pensions du Canada. Mon projet de loi supprimerait cette disposition discriminatoire.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'AGRÈMENT DES DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-251, prévoyant l'agrément des démarcheurs parlementaires.

M. le Président: Permet-on au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le projet de loi prévoit l'enregistrement des démarcheurs parlementaires. Il affirme que les Canadiens ont le droit de savoir qui fait pression sur qui et à quel prix. Il ne pourrait pas mieux tomber qu'en ce moment de notre histoire politique.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: On a prévenu la présidence qu'il y a un rapport de comité à déposer ce matin et, avec le consentement de la Chambre, je voudrais donner la parole au député de York-Centre (M. Kaplan).

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Merci, monsieur le Président. Je remercie mes collègues de leur obligeance.

J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. Conformément à l'article 44 du Règlement, le rapport renferme un projet de motion tendant à révoquer les règlements sur les fruits, les légumes et le miel, chapitre 875 de la Codification des règlements du Canada, dont le texte est annexé.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, hier, dans les quelques minutes qui ont suivi l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Wilson), j'ai eu l'occasion d'exposer mes premières remarques que je voudrais rappeler à l'attention des députés de cette Chambre.

Premièrement, j'étais d'opinion que c'était un exposé budgétaire sans vision, un budget qui ne tenait pas compte des problèmes réels auxquels font face les Canadiens et les Canadiennes, surtout dans les diverses régions, et que ce discours ne comportait aucune prévision, aucun plan d'action. Nous ne savions pas les vues du ministère des Finances, du ministre des Finances et du gouvernement sur l'évolution des dépenses et des revenus du gouvernement pour les années subséquentes au Budget présenté hier. Et, nous disions également qu'à cause de ces faits l'exercice que nous avons vécu hier était futile et que le ministre aurait mieux fait d'émettre un communiqué de presse et de déposer des motions de voies et moyens plutôt que de nous imposer tout le processus que nous avons connu hier, c'est-à-dire le huis clos, les journalistes, les dépenses de Radio-Canada et des autres stations de télévision pour rien.